

2023/15

VILLE DE RANTIGNY Département de l'Oise Arrondissement de Clermont Canton de Clermont

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Objet de la délibération

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

L'an deux mil vingt- trois le vendredi 17 mars à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 10 mars 2023, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny

Etaient présents: Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Ludovic VINET, Christine PORQUET Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés: Quentin DELION (procuration à Patrick DAVENNE), Catherine TAMPERE (procuration à Christian PETIT), Christophe PECHEUR (procuration à Sandrine DUFOUR), Sophie JUPIN (procuration à Nadine LOZANO), Sandra VAUTOUR, Denise ORGET (procuration à Dominique DELION).

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) signé avec la caisse d'allocations familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Il est remplacé par la convention territoriale globale (CTG) pour la démarche stratégique partenariale et par des «bonus territoire » pour l'aspect financier.

La CTG permet de soutenir un projet de territoire partagé en déterminant les enjeux communs entre la caisse d'allocations familiale et les collectivités signataires.

Les actions possibles à contractualiser par le biais de la convention sont regroupées dans les différents domaines : petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits. La durée de la CTG est de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

La caisse d'allocations familiale et les communes de notre communauté de communes doivent signer une convention pour formaliser ce partenariat.

Le Maire vous propose :

D'approuver le projet de convention territoriale globale et de l'autoriser à la signer.

Nombre de conseillers en exercice : 23 Nombre de conseillers présents : 17 Votes contre 0
Abstention 0
Votes pour 22

Envoyé en préfecture le 21/03/2023 Reçu en préfecture le 21/03/2023 Affiché le

ID: 060-216005181-20230321-202315-DE

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Bernadette FROGER, Nadine LOZANO, Catherine TAMPERE (procuration à Christian PETIT), Quentin DELION (procuration à Patrick DAVENNE), Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Christophe PECHEUR (procuration à Sandrine DUFOUR), Sandrine DUFOUR, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Matthieu FREVILLE, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Sophie JUPIN (procuration à Nadine LOZANO), Franck CALENDRIER, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET (procuration à Dominique DELION), Ludovic VINET, Christine PORQUET Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit Ont signé le registre les membres présents Pour extrait conforme Rantigny, le 20 mars 2023

Le Maire,

Dominique DELION